

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport sur l'audit des états financiers**Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 28 Mars 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **11.074.327 DT**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **4.347.242 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et

appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

- Les actifs de FCP Axis Capital Prudent, s'élevant au 31 décembre 2025 à 11.110.789 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 8.368.813 dinars, soit 75,32% de valeurs mobilières et de 2.724.476 dinars, soit 24,52% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- Les emplois de FCP Axis Capital Prudent sous forme de titres OPCVM s'élèvent au 31 décembre 2025 à 556.658 soit 5,03% de l'actif net. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux maximum de 5%.

Tunisie Audit et Conseil

Lamjed Ben Mbarek

Associé

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en Dinar tunisien)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2025	31/12/2024
AC.1- Portefeuille-titres		7 376 562	4 420 667
a. Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1.1	4 349 320	2 554 691
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1.2	3 027 242	1 865 976
AC.2- Placements monétaires et disponibilités		3 716 727	4 996 049
a. Placements monétaires	4.1.3	3 417 940	997 230
b. Disponibilités		298 787	3 998 819
Créances d'exploitation	4.1.4	17 500	9 671
TOTAL ACTIF		11 110 789	9 426 387
<u>PASSIF</u>			
PA.1- Opérateurs créditeurs	4.1.5	34 222	31 574
PA.2- Autres créditeurs divers	4.1.6	2 240	1 325
TOTAL PASSIF		36 462	32 899
<u>ACTIF NET</u>			
CP.1- Capital	4.1.7	6 727 085	5 695 618
CP.2- Sommes capitalisables		4 347 242	3 697 870
a. Sommes capitalisables des exercices antérieurs		3 865 083	3 311 852
b. Sommes capitalisables de l'exercice		482 159	386 018
ACTIF NET		11 074 327	9 393 488
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 110 789	9 426 387

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025

(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Note	31/12/2025	31/12/2024
PR.1- Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	358 588	374 492
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		177 845	198 014
b. Dividendes		180 743	176 478
PR.2- Revenus des placements monétaires	4.2.2	305 503	168 604
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		664 091	543 096
CH.1- Charges de gestion des placements	4.2.3	(159 572)	(140 833)
REVENU NET DES PLACEMENTS		504 519	402 263
CH.2- Autres charges	4.2.4	(22 360)	(16 245)
RESULTAT D'EXPLOITATION		482 159	386 018
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		482 159	386 018
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		474 930	(27 493)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		303 697	244 187
Frais de négociation de titres		(8 838)	(1 553)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 251 948	601 159

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	31/12/2025	31/12/2024
AN.1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 251 948	601 159
a. Résultat d'exploitation	482 159	386 018
b. Variation des plus (ou moins) values	474 930	(27 493)
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession	303 697	244 187
d. Frais de négociation de titres	(8 838)	(1 553)
AN.3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	428 892	-
a. Souscriptions		
- Capital	305 162	-
- Régularisation des sommes non distribuables	59 380	-
- Régularisation des sommes capitalisables	227 922	-
b. Rachats		
- Capital	(81 281)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(21 583)	-
- Régularisation des sommes capitalisables	(60 708)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 680 840	601 159
ACTIF NET		
En début de l'exercice	9 393 487	8 792 329
En fin de l'exercice	11 074 327	9 393 488
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	3 472	3 472
En fin de l'exercice	3 629	3 472
VALEUR LIQUIDATIVE	3 051,619	2 705,497
TAUX DE RENDEMENT	12,79%	6,84%

1. PRESENTATION DU FONDS

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003.

Le capital initial s'élevé à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-2004.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2025 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2025 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Capital Prudent figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2025, le fonds FCP Axis Capital Prudent ne détient pas une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers**4.1. Notes explicatives du bilan****4.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Le solde de ce poste est arrêté au 31 Décembre 2025 à 4 349 320 DT, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentielles
	Titres cotés		3 279 480	3 792 662	34,25%	513 182
TN0003400058	AMEN B.	5 401	191 736	268 640	2,43%	76 904
TN0007300015	ARTES	1 884	21 930	21 794	0,20%	(136)
TN0007830011	ASSUR MAGHREBIA	224	12 432	12 656	0,11%	224
TNDKJ8O68X14	ASSUR MAGHREBIA VIE	3 644	22 156	23 959	0,22%	1 803
TN0003600350	ATB	15 450	42 951	58 710	0,53%	15 759
TN0004700100	ATL	4 782	25 145	29 170	0,26%	4 025
TN0001600154	ATTIJARI BANK	6 312	376 031	421 345	3,80%	45 314
TN0001900604	BH	4 606	53 464	47 442	0,43%	(6 022)
TN0001800457	BIAT	4 015	404 189	443 629	4,01%	39 440
TN0003100609	BNA	15 110	155 333	181 985	1,64%	26 652
TN0007680010	BNA ASSURANCES	3 206	9 939	9 935	0,09%	(4)
TN0002200053	BT	65 036	382 512	411 093	3,71%	28 581
TN0001300557	BTEI ADP	587	1 966	2 055	0,02%	89
TN0007400013	CARTHAGE CEMEN	51 245	92 717	95 828	0,87%	3 111
TN0007550015	CITY CARS	1 775	16 550	34 953	0,32%	18 403
TN0007670011	DELICE	11 593	113 505	149 132	1,35%	35 627
TN0007200017	ELWIFACK	1 499	13 191	11 106	0,10%	(2 085)
TN0007410012	ENNAKL	1 486	15 763	22 387	0,20%	6 624
TN0007570013	EUROCYCLES	1 507	31 401	18 749	0,17%	(12 652)
TN0006610018	GL	134	3 920	3 920	0,04%	-
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	1 684	11 788	12 798	0,12%	1 010
TN0007510019	LANDOR	1 351	14 560	19 948	0,18%	5 388
TN0007740012	MEUBLES INTERIEURS	1 227	6 448	5 728	0,05%	(720)
TN0006720049	MOD LEASING	712	2 777	2 827	0,03%	50
TN0001000108	MONOPRIX	2 727	9 545	16 607	0,15%	7 062
TN0007620016	MPBS	3 008	20 329	26 254	0,24%	5 925
TN0007540016	NBL	858	4 121	3 356	0,03%	(765)
TN0007700016	OFFICE PLAST	526	773	984	0,01%	211
TN0007530017	OTH	15 733	140 347	137 742	1,24%	(2 605)
TN0005700018	PGH	8 892	101 499	163 044	1,47%	61 545
TN0007610017	SAH	12 569	112 525	173 502	1,57%	60 977
TN0001100254	SFBT	26 584	348 890	332 805	3,01%	(16 085)
TN0006590012	SIAME	2 265	8 470	5 730	0,05%	(2 740)
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE (AA)	1 500	27 321	28 799	0,26%	1 478
TN0006530018	SOTETEL	1 595	11 078	8 267	0,07%	(2 811)
TN0007630015	SOTIPAPIER	2 835	17 706	7 813	0,07%	(9 893)
TN0006660013	SOTRAPIL	608	9 542	13 685	0,12%	4 143
TN0006580013	SOTUMAG	1 228	7 859	11 036	0,10%	3 177
TN0006560015	SOTUVER	3 823	25 683	52 799	0,48%	27 116
TN0001400704	SPDIT	1 536	14 243	19 420	0,18%	5 177
TNNGTFLC2986	STA	254	5 334	9 459	0,09%	4 125

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentielles
TN0006060016	STAR	416	16 752	26 533	0,24%	9 781
TN0002600955	STB	15 200	61 427	61 742	0,56%	315
TN0002100907	T. LEASING	1 053	34 433	34 545	0,31%	112
TN0007440019	TELNET	2 942	26 461	20 053	0,18%	(6 408)
TN0007270010	TPR	4 878	27 812	56 077	0,51%	28 265
TN0007380017	TUNIS RE	750	7 703	7 609	0,07%	(94)
TN0002400505	UBCI	2 180	48 830	73 684	0,67%	24 854
TN0003900107	UIB	3 101	66 658	76 678	0,69%	10 020
TN0007720014	UNIMED	3 145	28 866	29 758	0,27%	892
TN0002300358	AIR LIQUIDE	65	6 499	9 753	0,09%	3 254
TN0003000452	ASTREE	273	12 558	12 555	0,11%	(3)
TN0003200755	ICF	204	19 660	17 259	0,16%	(2 401)
TN0006440010	MAGASIN GENERAL	663	12 083	6 531	0,06%	(5 552)
TN0004100202	TUNINVEST	273	2 525	11 334	0,10%	8 809
TNI7FVNGCJ77	STAR DA 7/6	416	19 544	27 460	0,25%	7 916
	Titres OPCVM		385 220	556 658	5,03%	171 438
TNT1AHVFN714	FCP Axis Actions Dynamique	1 396	185 177	281 173	2,54%	95 996
TN3A42G7RE72	FCP SMART TRACKER	203	200 043	275 485	2,49%	75 442
	Total		3 664 700	4 349 320	39,27%	684 620
	Pourcentage par rapport à l'actif				39,15%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Actions, valeurs assimilées et droits rattachés » se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	2 343 560	211 131	2 554 691	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions cotés	1 792 797		1 792 797	
Titres OPCVM				
* Cessions de l'exercice				
Actions cotées	(471 657)		(471 657)	303 697
Titres OPCVM				
* Variations des plus ou moins-values latentes		473 489	473 489	
Soldes au 31 décembre 2025	3 664 700	684 620	4 349 320	303 697

4.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Cette rubrique présente un solde de 3 027 242 DT au 31 Décembre 2025, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Intérêts courus/+- V potentielles
	Obligations		1 930 000	1 986 370	17,94%	56 370
	Emprunts nationaux		1 280 000	1 323 878	11,95%	43 878
TN0OU20VQYS5	EMP NAT 2022 T1 CB TV	3 000	240 000	255 436	2,17%	15 436
TN0JN6PVVH38	EMP NAT 2022 T3 CB TV	5 000	400 000	409 244	3,61%	9 244
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	3 000	240 000	242 176	2,17%	2 176
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF	2 000	200 000	209 924	1,81%	9 924
TN0008000838	EMP_NAT2021/B_5A_8.8%	2 000	200 000	207 098	1,81%	7 098
	Emprunts sociétés		650 000	662 492	5,98%	12 492
TN0002102127	TL2019-1_7A_28/06	7 500	150 000	157 193	1,42%	7 193
TNTWU2KQRW5	UBCISUB-2025-1-CA-TF--5A-9.3%	5 000	500 000	505 299	4,56%	5 299
	Bons de trésor assimilables		1 000 000	1 040 872	9,40%	40 872
TNNC6SZ1UFM6	BTA_9.37%_22_06_2029	1 000	1 000 000	1 040 872	9,40%	40 872
	Total		2 930 000	3 027 242	27,34%	97 242
	Pourcentage par rapport à l'actif				27,25%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Obligations et valeurs assimilés » se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts Courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2024	1 800 000	- 20 197	86 174	1 865 976	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des société	500 000			500 000	
Bon de trésor assimilables	1 000 000			1 000 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(370 000)			(370 000)	
Bon de trésor assimilables					
* Variations des plus ou moins-values latentes			1 441	1 441	
* Variations des intérêts courus		29 825		29 825	
Soldes au 31 décembre 2025	2 930 000	9 628	87 615	3 027 242	-

4.1.3. Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 3 417 940 DT et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		982 990	992 251	8,96%	9 261
TNQM44G92O13	CDACPBH1MDT8.69%90J11022026		982 990	992 251	8,96%	9 261
	Dépôts à terme		1 400 000	1 418 505	12,81%	18 505
	BH_1.4_MTMM+1.25%_24/10/2025		1 400 000	1 418 505	12,81%	18 505
	Prise en pension		999 507	1 007 184	9,09%	7 677
	PLBNAACP1M7.9%90J_25022026		999 507	1 007 184	9,09%	7 677
	Total		3 382 497	3 417 940	30,86%	35 443
	Pourcentage par rapport à l'actif				30,76%	

4.1.4. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 17 500 DT contre 9 671 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Autres débiteurs	12	2 726
Intérêts créditeurs	17 488	6 945
Total	17 500	9 671

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 34 222 DT contre 31 574 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	28 239	25 591
Rémunération du dépositaire	5 983	5 983
Total	34 222	31 574

4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 2 240 DT contre 1 325 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Commissaire aux comptes	150	-
Etat retenue à la source	760	165
CMF	855	863
Autres créditeurs divers	475	297
Total	2 240	1 325

(*) Le solde du compte " Commissaire aux comptes " intègre le différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges réellement décaissées

4.1.7. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2024

Montant	5 695 618
Nombre de titres	3 472
Nombre de porteurs de parts	6

Souscriptions réalisées

Montant	305 162
Nombre de titres émis	214
Nombre de porteurs de parts nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(81 281)
Nombre de titres rachetés	57
Nombre de porteurs de parts sortant	2

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	474 930
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	303 697
Régularisation des sommes non distribuables	37 797
Frais de négociation de titres	(8 838)

Capital au 31-12-2025

Montant	6 727 085
Nombre de titres	3 629
Nombre de porteurs de parts	5

4.2. Note explicative de l'état de résultat :**4.2.1. Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 358 588 DT contre 374 492 DT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Revenus des BTA	39 431	49 404
Revenus des obligations	138 414	148 610
Dividendes	180 743	176 478
Total	358 588	374 492

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 305 503 DT contre un solde de 168 604 DT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Revenus des certificats de dépôt	55 094	78 426
Revenus des dépôts à terme	77 945	7 745
Revenus Bons Trésor CT	46 000	-
Revenus pensions livrées	7 676	-
Revenus compte courant rémunéré	118 788	82 433
Total	305 503	168 604

4.2.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève au 31 Décembre 2025 à 159 572 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	153 622	134 867
Rémunération du dépositaire	5 950	5 966
Total	159 572	140 833

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce posté s'élève au 31 Décembre 2025 à 22 360 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Rémunération du commissaire aux comptes	12 748	6 405
Redevances du CMF	8 639	9 067
Frais de publicité	292	293
Frais bancaires	666	465
Charges diverses	15	15
Total	22 360	16 245

5. Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	2025	2024	2023	2022	2021
Revenus des placements	183,000	156,422	69,288	151,451	129,583
Charges de gestion des placements	(44,000)	(40,563)	(47,659)	(34,163)	(34,599)
Revenu net des placements				117,288	
Autres charges	(6,000)	(4,679)	(5,321)	(3,232)	(3,889)
Résultat d'exploitation	133,000	111,180	16,308	114,056	91,095
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Sommes capitalisables de l'exercice	133,000	111,180	16,308	114,056	91,095
Variation des + ou - values potentielles sur	131,000	(7,918)	15,956	33,211	0,734
+ ou - values réalisées sur cession de titres	84,000	70,330	20,146	1,828	3,721
Frais de négociation des titres	(2,000)	(0,447)	(0,000)	(0,064)	(0,350)
+ ou - values sur titres et frais de	213,000	61,965	36,101	34,975	4,105
Résultat net de l'exercice	346,000	173,145	52,410	149,031	95,200
Résultat non distribuable de l'exercice	213,000	61,965	36,101	34,975	4,105
Régularisation du résultat non distribuable	0,122	0,000	88,135	0,793	(4,782)
Sommes non distribuables de l'exercice	213,122	61,965	124,236	35,768	(0,677)
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-
Valeur Liquidative	3 051,619	2 705,497	2 532,353	2 391,809	2 241,985
Ratios de gestion des placements	2025	2024	2023	2022	2021
Charges de gestion des placements / actif	1,54%	1,55%	1,54%	1,52%	1,55%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,18%	0,17%	0,14%	0,19%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net	4,67%	4,26%	3,44%	5,09%	3,92%

6. Transactions avec les parties liées

- La société BMCE Capital Asset Management en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT perçoit une commission de gestion de 1.25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2025 s'élève à 153 622 DT.
- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5 000 DT (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT au titre de 2025.